3 septembre 2002 **02.140**

**Motion du groupe radical**

**Apprentissage dual en crise: le bon moment pour moderniser le système**

Vu la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle (projet du Conseil fédéral du 6 septembre 2000), dont l'adoption par les Chambres est prévue en 2003,

vu la nécessité de revoir complètement l'actuelle loi cantonale sur la formation professionnelle, dans les limites offertes par la future loi fédérale et les ordonnances d'application,

vu les ouvertures qu'offrent ces dernières pour un concept nouveau de l'apprentissage,

le groupe radical demande au Conseil d'Etat d'étudier toutes les possibilités que lui offrent la future loi et les ordonnances pour moderniser le système actuel de l'apprentissage dual, dans le but de rendre ce dernier plus attrayant, plus souple, plus complet, en particulier dans les domaines suivants:

– formation professionnelle sanctionnée à mi-chemin du parcours par une "Attestation fédérale de formation professionnelle pratique" (AFFPP);
– formation sur mesure permettant de prendre en compte les qualités individuelles; plus courte pour les apprenants doués, plus longue pour ceux qui ont de la peine;
– souplesse dans la répartition école et pratique (partenariat flexible école/entreprise; exemple: 1 année d'école + 3 ans de pratique);
– formation pratique en réseau pour les métiers à plusieurs branches spécifiques;
– toutes autres dispositions permettant la promotion de la formation duale et l'augmentation de son attrait pour les jeunes.

Le groupe radical est d'avis que ce projet de loi cantonale devrait être confié à une commission spéciale composée d'experts de la formation professionnelle, des représentants des principaux domaines professionnels concernés et des groupes politiques. Cette commission devrait accepter de travailler à un rythme soutenu pour présenter rapidement ce projet en accord avec la nouvelle législation fédérale.

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat de l'intérêt qu'il voudra bien porter à nos propositions.

**L'urgence, évidente!, est demandée.**

*Signataires:* W. Haag, R. Comte, Y. Morel, B. Zumsteg, J.-B. Wälti, J. Tschanz, D. Cottier, B. Keller, F. Rutti, D.G. Rossier, R. Tanner, W. Geiser, Ph. Haeberli, M.-L. Béguin, G. Pavillon, F. Loeffel, P. Sandoz et C. Schallenberger.